



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 24 juin 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°24004DTIST : Maîtrise d'œuvre visant à assurer les continuités cyclables sur le territoire de la CAB

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à GIAMARCHI Marie-Dominique
BIAGGINI Jean-Jacques à LOMBARDO Florence
MALAFRONTÉ Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. TIERI Paul est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO du marché n°24004DTIST : Maîtrise d'œuvre visant à assurer les continuités cyclables sur le territoire de la CAB

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 16 février 2024 sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'attribution du marché public n°24004DTIST – Maîtrise d'œuvre visant à assurer les continuités cyclables sur le Territoire de la CAB ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2024 ;

Considérant la prise d'acte favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (À l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2024 d'attribuer le marché n°24004DTIST « Maîtrise d'œuvre visant à assurer les continuités cyclables sur le Territoire de la CAB », au groupement INGEVIA, SAS SILLAGE, MCI, et PLAN B, le mandataire étant la société INGEVIA, sise 20215 VENZOLASCA (SIRET : 844 801 696 00015) pour un montant de **311 589,96 € HT** (forfait de rémunération provisoire) ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

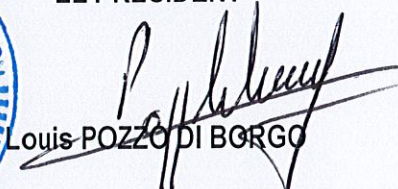
DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis-POZZO DI BORGO